



Commune de Mont-Noble

Enquête publique

L'administration communale de Mont-Noble soumet à l'enquête publique les demandes en autorisation de construire présentées par :

- M. Sylvain Bruttin, à Nax, pour la construction d'un sas d'entrée non chauffé, sur parcelle n° 1396, folio n° 14, au lieu-dit *La Condémine*, à Nax, zone extensive du village A; coordonnées 2'599'300 / 1'119'799 ;
- M. Jacques Estoppey, à St-Légier, pour la transformation-agrandissement d'un chalet, en dérogation à la zone réservée, à l'art. 23 de la loi sur les forêts et à l'art. 50 du règlement communal, sur parcelle n° 4920, folio n° 15, au lieu-dit *Les Landes*, à Vernamiège, zone de chalets 0.2; coordonnées 2'600'156 / 1'117'463.

Les plans peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au bureau communal à Nax mardi et mercredi de 14h00 à 17h00 et jeudi de 8h00 à 12h00 ou sur rendez-vous. Les oppositions éventuelles, motivées, doivent être adressées par écrit, sous pli recommandé, à l'administration communale de Mont-Noble, CP 11, 1973 Nax, en deux exemplaires, dans un délai de 30 jours à partir de la présente publication.

L'Administration communale

Mont-Noble, le 1^{er} février 2019